



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
27 avril 2013

Français  
Original: Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

#### Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1<sup>er</sup> mai 2013

Point 3 g) et h) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire  
de la Commission, y compris les activités des institutions  
régionales: Développement social et Statistiques**

### Projet de résolution

**Auteur: Australie**

**Coauteurs: Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'),  
Japon, Philippines**

### **Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Reconnaissant* le rôle que joue la Commission en faveur de la prospérité commune en Asie et dans le Pacifique grâce à la croissance économique inclusive et durable et au développement social,

*Prenant bonne note de* l'intérêt croissant marqué par les décideurs pour les sous-groupes de population et les inégalités économiques et sociales,

*Soulignant* l'importance et la nécessité de disposer en temps utile de statistiques démographiques et sociales fiables et comparables afin de faciliter l'adoption de politiques et de décisions fondées sur des données factuelles, de mesurer les progrès accomplis au sein des sociétés et d'évaluer la réalisation des objectifs de développement convenus aux niveaux national et international,

*Constatant avec inquiétude* que les capacités actuelles de nombreux systèmes nationaux de statistique de la région ne permettent pas de satisfaire les besoins de statistiques démographiques et sociales à jour, fiables et comparables,

*Consciente* que le Comité de statistique, à sa deuxième session, a décidé, pour résoudre les problèmes de déficit de capacité nationale, d'œuvrer pour donner à tous les pays de la région de l'Asie et du Pacifique les moyens, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales<sup>1</sup>,

*Reconnaissant* que de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, en dehors des bureaux nationaux de statistique, jouent un rôle très important dans la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques démographiques et sociales, et que le renforcement des capacités statistiques nationales en matière de statistiques démographiques et sociales requiert l'engagement et l'action concertée de tous les producteurs et utilisateurs concernés,

*Ayant examiné et pris note du rapport du Comité de statistique sur sa troisième session*<sup>2</sup>,

1. *Approuve* la recommandation du Comité de statistique tendant à utiliser l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base<sup>3</sup> comme ligne directrice régionale pour le développement des capacités nationales en vue de bien cibler l'action au niveau national, de coordonner la coopération régionale et de mobiliser l'appui de l'ensemble des partenaires concernés;

2. *Recommande* que les membres et les membres associés utilisent, comme il convient, l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base comme cadre et élément d'orientation pour le développement de leurs systèmes nationaux de statistique.

---

<sup>1</sup> E/ESCAP/67/12.

<sup>2</sup> E/ESCAP/69/13.

<sup>3</sup> E/ESCAP/CST(3)/5/Add.1.